

## 1. INTRODUCTION

L'interdépendance et l'intégration de plus en plus marquées des économies nationales rend encore plus difficile la distinction entre politiques nationales et internationales et gomme de plus en plus la démarcation entre les politiques nationales et internationales. Selon toute vraisemblance, le programme de la politique commerciale internationale sera très complexe et de vaste portée. La «politique commerciale» traditionnelle — questions tarifaires, politique industrielle, restrictions volontaires à l'exportation, marchés publics, législation commerciale sur les recours, etc. — ne composera qu'une partie de l'ordre du jour post-NCM. En inscrivant à l'ordre du jour des questions comme le commerce des services, les mesures d'investissement liées au commerce et les droits de propriété intellectuelle liés au commerce, l'Uruguay Round s'est démarqué des négociations antérieures. Si le fort niveau d'intérêt politique actuellement observé se maintient, les futures négociations multilatérales engloberont les rapports entre le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence, ainsi que le commerce et le travail. L'élargissement du champ d'application de la politique commerciale tient fondamentalement à l'évolution d'un nombre de plus en plus grand de pays vers l'économie de marché et à une plus grande prise de conscience de l'incidence des politiques intérieures sur le commerce.

Dans ce contexte de mondialisation, le présent document porte plus particulièrement sur les échanges commerciaux et les investissements étrangers directs ainsi que sur leurs répercussions éventuelles sur les politiques canadiennes du travail, particulièrement dans le secteur manufacturier. Il s'arrête brièvement aux pressions que la mondialisation pourrait exercer sur les adaptations au niveau du marché du travail et au traitement réservé aux droits des travailleurs dans l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine du travail entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. Il examine ensuite l'opportunité d'aborder les questions du travail et du commerce dans un contexte international plus large et les façons d'amorcer un tel examen dans le cadre d'un dialogue ou de négociations au niveau multilatéral.